

Ouverture de la séance du 29 juillet 1791

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 29 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 1;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_11857_t1_0001_0000_1

Fichier pdf généré le 05/05/2020

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÈGNE DE LOUIS XVI

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTIE DE M. DEFERMON.

Séance du vendredi 29 juillet 1791, au matin (1).

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

M. le Président fait donner lecture d'adresses de la ville de Reims et des administrateurs des directoires de district de Lyon et de Bayeux.

La ville de Reims se réunit aux autres communes du royaume pour témoigner à l'Assemblée sa reconnaissance pour le décret du 15 juillet. « Plus ce service rendu à la nation est grand, dit-elle, plus il vous a fallu d'efforts pour résister aux mouvements séditieux, aux fureurs du peuple que des méchants ont égaré. Occupés du plus grand ouvrage politique que les hommes aient pu concevoir, confondez vos détracteurs en le portant à sa perfection. Consommez votre entreprise : faites punir les délits qui attaquent la Constitution et l'ordre social. Faites cesser la licence et l'anarchie : donnez aux lois toute leur activité. Ce n'est que sous la protection des lois que nous pouvons établir la liberté. Vous pouvez compter sur nos serments pour les maintenir; le civisme de notre garde nationale est connu; il égalera celui des autres citoyens soldats du royaume; l'ordre étant rétabli dans l'intérieur, vous avez peu à craindre des ennemis étrangers. »

« L'oppression de 15 siècles, disent les administrateurs du district de Lyon, et le courage le plus soutenu ont fondé notre Constitution. La sagesse de nos législateurs devait la défendre et la rendre inébranlable. Un événement terrible menaçait 24 millions d'hommes à la fois; sous leurs pieds s'était creusé un abîme, dans lequel vous avez achevé de précipiter leurs dernières chaînes et leurs préjugés. Mais vous avez sauvé la France; elle ne sera plus en danger; nous

devons son salut à la contenance ferme de ses législateurs intrépides.

« Dans ces circonstances orageuses le peuple français, mûri par ces événements, ne peut plus s'abuser. Ne vient-il pas de résister à ces séductions perfides, à ces débordements d'idées audacieuses, ennemies de la liberté, puisqu'elles tendaient à détruire la monarchie constitutionnelle! N'a-t-il pas rejeté ces principes hasardés d'un gouvernement qui n'avait pas été calculé pour l'étendue de son sol, pour les mœurs et sur ses rapports avec les autres nations de l'univers. Appelés par nos fonctions au milieu de ce peuple, nous sommes chaque jour témoins de ses dispositions. Vivre libre par la Constitution, ou mourir pour la défendre, c'est le cri de ralliement que nous entendons autour de nous, et tel est le serment. »

(L'Assemblée applaudit au civisme, à la pureté des principes et à l'énergie des sentiments exprimés dans ces différentes adresses, notamment en ce qui concerne les décrets des 15 et 16 de ce mois.)

M. le Président fait donner lecture à l'Assemblée d'une pétition du sieur Le Prévôt de Beaumont, par laquelle ce citoyen réclame quelques secours en raison de sa situation malheureuse et des services qu'il a rendus à la chose publique.

(L'Assemblée renvoie cette pétition au comité des pensions.)

M. La Réveillère-Lépeaux donne lecture d'une adresse des sieurs de La Mésangères, vicaire de la cathédrale d'Angers, et Louis-Victor Pavies, imprimeur de la même ville, qui font hommage à l'Assemblée d'un ouvrage intitulé : « Géographie de France, d'après la nouvelle division en 83 départements. »

(L'Assemblée agréé cet hommage.)

M. Rederer, au nom du comité des contributions publiques. Messieurs, votre comité des contributions publiques m'a chargé de vous présenter le projet de décret suivant relativement au prix de vente du tabac connu sous le nom de tabac de cantine :

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.